



Yvorne, le 1er avril 2016

CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

La Grappe
Case postale 51
1853 Yvorne

ELECTION DU SYNDIC

Le bureau du Conseil communal d'Yvorne

- vu l'arrêté du 2 novembre 2005 convoquant les assemblées de commune pour élire les autorités communales (législature 2016 - 2021)
- vu l'article 33, alinéa b et c de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
- considérant que pendant le délai utile, il a été déposé :

une liste d'Entente Libérale et Radicale - démocratique en vue de l'élection du syndic, portant à la candidature unique de Monsieur Edouard CHOLLET

1. PROCLAME ELU TACITEMENT SYNDIC DE LA COMMUNE D'YVORNE

M. Edouard CHOLLET

2. Conformément à l'article 8, lettre e, de l'arrêté précité, le scrutin populaire prévu pour l'élection du syndic est annulé.

Le Président :

Charles-André Durngat



La Secrétaire :

Véronique Deladoey